

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

21 JUIN 2021

Date de convocation : 16 juin 2021

Présents : Mme Anne-Marie THÉVENET - M. Yannick TROTIGNON – Mme Corine DAVAU - M. Vincent GOUMIN – Mme Annie LEVEAUX – M. Yves GUYAU – Mme Patricia CONARD – M. Sébastien PICOTIN – M. Alain ANGIER – M. Stéphane LECLERC

Absents excusés : Philippe PEZÉ – Jean Marc POMMÉ – Kathia CHABAUD – Marie-Laure BODIVIT - Claire-Anne BÉTHULEAU

Philippe PEZE a donné pouvoir à Annie LEVEAUX

Jean Marc POMME a donné pouvoir à Yannick TROTIGNON

Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe

Afin de pourvoir au remplacement de Muriel à la bibliothèque et prévoir toute sa réorganisation et mettre en place des animations auprès des résidents de la Maison d'Odette, il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2021.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Verbalisation des dépôts d'ordures sur la voie publique

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire d'un montant de 135 € payable immédiatement ou dans un délai de 45 jours, après majorée à 375 €.

Seul le policier municipal peut verbaliser sous cette forme et ces tarifs.

Par délibération, la collectivité peut instituer une redevance forfaitaire (montant à déterminer) qui serait facturée par la mairie directement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de fixer une redevance forfaitaire d'un montant de 150 € et autorise Madame le Maire à émettre le titre de recettes.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Madame le Maire rend compte de la conférence des maires qui s'est tenue le 15 juin 2021 concernant les enjeux du transfert de compétences du PLUI à la communauté de communes Val de Cher Controis.

Questions diverses

Formation associations et collectivité : Madame le Maire rend compte de sa formation.

Proposition d'animations : Madame le Maire relate sa rencontre avec Pascal CABRERA, artiste.